

Conseil Communautaire
13/02/2013
Compte rendu/ Procès Verbal de réunion

L'an 2013, 13 février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes Orb Jaur.

Etaient présents

Monsieur FERNANDEZ, Mairie de Berlou
Messieurs Jean-Luc BARTHES et CASTEL, Mairie de Colombières sur Orb
Monsieur Francis TARBOURIECH, Mairie de Ferrières Poussarou
Messieurs RINGAL et BERNET, Mairie de Mons la Trivalle
Monsieur ARCAS, Mairie d'Olargues
Messieurs Hubert BARTHES et COUTOU, Mairie de Prémian
Madame MARTY et Monsieur CAMINADE, Mairie de Roquebrun
Messieurs AFFRE et Aubin LUGAN, Mairie de Saint Etienne d'Albagnan
Madame RAYNAL et Monsieur BERRAUD, Mairie de Saint Martin de l'Arçon
Messieurs ESCAFFIT et LEPAPE, Mairie de Saint Vincent d'Olargues
Messieurs AZAIS et PLANES, Mairie de Saint Julien
Mesdames COMPS et MUNOZ, Mairie de Vieussan

Etaient Excusés :

Messieurs CALMETTE, TEILLAUD,

Membres

Inscrits : 24

Présents : 21

Pouvoir :

Voix délibératives : 21

Date de convocation

02 02 2013

Date d'affichage

18 02 2013

Transmis en sous-

préfecture le

19 02 2013

Jean ARCAS, Président de la Communauté de Communes Orb Jaur, ouvre la séance à 18h30.

Francis AFFRE demande la parole ayant une annonce en propos préalable à faire. Il constate que le projet de base VTT a été lancé dans la rapidité, et que plus précisément les conventions de passage ont été envoyées avant même que les élus n'aient pu aborder la discussion sur le fond. Il nous détaille certains éléments qui auraient pu être modifiés sur les conventions de passage, ainsi que sur les délibérations.

Manifestant son mécontentement et estimant que la légitimité des élus n'a pas été respectée, il quitte la séance.

Jean ARCAS propose que l'on prenne une motion concernant le vote de la loi sur les conseillers départementaux, il en donne lecture et propose la motion qui est adoptée.

Hubert BARTHES s'interroge sur ce que l'on fait de la motion ; Jean ARCAS précise qu'elle doit être envoyée à la Sous-Préfecture.

Un modèle de la motion sera envoyé aux communes.

Jean ARCAS précise que des aménagements de cette loi vont être demandés par l'intermédiaire de l'association nationale des élus de la Montagne, pour tenir compte des cas spécifiques présentés par certains départements.

C'est le cas de celui de l'Hérault, dans lequel coexistent une zone urbaine à forte densité et une zone rurale ; le projet de loi mettrait à mal la composition de l'assemblée départementale en privilégiant l'urbain par rapport au rural. Le rapport entre le nombre d'habitants et la présence d'un conseiller général sera complètement inégalitaire sur l'ensemble des départements

français (1 canton pour 6000 personnes en Lozère, 1 canton pour 18000 personnes dans l'Hérault), augurant d'une faible représentativité du monde rural.

René BERNET rappelle que les élus ruraux s'étaient mobilisés contre une précédente réforme pour éviter de voir fusionner le Conseil Général avec le Conseil Régional et créer les conseillers territoriaux. Il constate que si le gouvernement a changé, les fondements de la réglementation restent les mêmes.

Hubert BARTHES déplore pour sa part que le changement de gouvernement n'a pas entraîné la suppression des personnels de l'administration d'Etat, ce qui porte aujourd'hui préjudice aux secteurs ruraux.

Jean ARCAS rend compte de la réunion qui s'est déroulée en sous-préfecture concernant la maison de retraite « La Chataigneraie ».

Cette réunion s'est tenue en présence des services du Conseil Général et de la déléguée départementale de l'ARS, il a été proposé de transformer l'actuel EHPA en EPA, avec comme corollaire l'admission des personnes en GIR 3 à 6, alors que l'établissement actuel accueillait aussi les GIR 1 à 6 (les groupes iso ressources ou GIR 1 et 2 étant ceux nécessitant les soins les plus médicalisés).

Cette évolution de statut permettrait de disposer d'une structure aux normes ; dans le cas où l'on souhaiterait conserver l'actuelle capacité, les travaux sont évalués à plus de 1 000 000 € HT, avec EPA, ils seraient autour de 300 000 € HT.

Le changement de statut entraînerait un changement du mode de gestionnaire et une participation financière très certainement nécessaire compte tenu du coût d'une telle structure.

Jean ARCAS a demandé que nous puissions disposer d'une décomposition du cadre budgétaire du fonctionnement actuel. Il souhaiterait ensuite que l'on puisse prendre attache auprès d'une structure similaire existante et analyser son mode de gestion que l'on nous présente comme structurellement déficitaire afin de pouvoir nous faire une opinion.

Jean ARCAS a pris attache avec le service du SSIAD (Présence Verte) qui pourrait assumer la gestion de l'EPA ; les patients traités augmenteraient de 25 à 40. Cette structure, qui a un équivalent de 25 lits sur le canton actuellement, est occupée à 92%.

Il souligne enfin que l'attractivité du canton n'est plus exclusivement sur le Saint Ponais mais plutôt sur le Bédaricien, tenant entre autre à la présence médicale, le canton de Saint Pons se dirige de plus en plus vers l'agglomération de Castres-Mazamet.

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, Jean ARCAS rend compte des réunions du bureau communautaire et des décisions prises par délégation, qui sont toutes approuvées.

Administration et finances

Pascal CAMINADE présente le compte rendu de la commission administration et finance et le cadre de la discussion sur le débat d'orientation budgétaire.

Il remarque que nous devons travailler à retrouver une épargne brute et une épargne nette plus conséquente, qui nous permettrait de disposer d'un meilleur niveau pour les investissements que nous avons à mener.

Pour ce faire, deux actions peuvent être préconisées : une baisse des charges à caractère général à niveau constant et une augmentation limitée de la taxe d'habitation.

Lecture est ensuite faite des différents projets proposés au budget qui constituent le cadre de l'action intercommunale pour l'année 2013.

Jacques LEPAPE souligne que nous devons contribuer à recouvrer mieux certaines recettes, avec la perception notamment et s'interroge sur le financement des projets en cours. Jean ARCAS lui rappelle que nous avons pour objectif d'avoir des opérations équilibrées dans le temps.

Pascal CAMINADE souligne que nous sommes amenés à mobiliser une ligne de trésorerie et nous avons sollicité la banque postale pour couvrir le besoin du à la tardivité de l'édition du rôle des ordures ménagères. Il donne lecture des principales dispositions de cette ligne de trésorerie ; la délibération est approuvée.

Pascal CAMINADE soumet ensuite le projet de tableau de transfert de charges qui a été proposé à l'occasion de la commission locale d'évaluation des transferts, le 30/01/2013. Le tableau non modifié est approuvé à l'unanimité.

Crèche

Jean Luc BARTHES présente le projet de tarification de la crèche qui est fonction du volume horaire de fréquentation et de la provenance des enfants. Il propose, après réunion du groupe de travail sur la crèche, de fixer à 2 € par heure d'enfant gardé la participation communale, identique aux années écoulées. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Jean Luc BARTHES souhaiterait que les impayées susceptibles d'intéresser les communes soient transmis afin que l'on puisse régler ces problèmes. Il constate enfin que nous avons un écart significatif mais constant (plus de 20%) entre le facturé au parent et le temps de présence réel. Cet écart est le fait de l'existence de contrat fixant les heures d'arrivée et de sortie des enfants. La Caisse d'Allocation Familiale souhaiterait que cet écart soit encore plus faible, afin de mieux utiliser les places disponibles, de ne payer aux structures que la réalité de leur activité...

Tourisme

Jean ARCAS donne lecture du projet de délibération concernant les autorisations de passage pour le VTT. Il précise que si sur le contenu des aménagements peuvent être apportés, il faut tout de même conserver une certaine forme.

Jacques LEPAPE remarque que certaines choses ne conviennent pas aux élus. Il est donc fait lecture des différents paragraphes du projet de délibération et il est procédé à des modifications portant sur la nécessité d'indiquer l'obligation faite aux maires de réguler la circulation sur les circuits envisagés en application de la loi.

Il est également rappelé que ces délibérations sont adaptables par les communes et qu'elles ne contiennent que des points juridiques, présents d'ailleurs dans certains documents plus contraignants juridiquement (*charte du Parc Naturel Régional par exemple qui ne fait que reprendre l'application du contexte règlementaire et législatif*).

Environnement

Jean ARCAS présente deux projets de délibération concernant la déchetterie de JULIO.

Après une visite conjointe des services du Conseil Général et de l'ADEME, il nous a été demandé de mettre la déchetterie en conformité au regard de certaines évolutions règlementaires, liés au droit du travail ou à la sécurité dans les ICPE, particulièrement lorsque ces ICPE accueillent des prestataires.

Le projet est soutenu par le Conseil Général et l'ADEME à hauteur de 80% et représenterait environ 45000 € HT de travaux.

Préalablement, il est sollicité l'avis du Conseil Communautaire afin de pouvoir procéder au recrutement d'un bureau d'étude qui assurera la maîtrise d'œuvre des travaux et le suivi technique.

Les deux délibérations sont votées à l'unanimité.

Jean ARCAS donne ensuite lecture de la délibération concernant le projet d'élaboration d'un plan de prévention des déchets (ou PPD) qui nécessiterait le recrutement d'un bureau d'étude spécialisé.

Cette contrainte va de pair avec le contrat déchets que nous avons conclu avec le Conseil Général et l'ADEME ; l'objectif vise à réaliser des économies sur la production des déchets en produisant moins et valorisant mieux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Robert AZAIS trouve dommage que l'on ne puisse mutualiser l'embauche d'un technicien qui nous ferait économiser le recours à des contractualisations externe, coûteuses et peu efficace techniquement voire défailante sur le suivi des travaux.

Jean Pierre BERRAUD songe lui à faire une proposition d'un groupement de commande au SMDOB pour réaliser d'éventuelles économies d'échelles si d'autres partenaires sont intéressés.

Ces deux projets seront vus en commission environnement une fois le cahier des charges des études réalisés ; les délibérations sont approuvées.

Divers

Jean ARCAS donne lecture du projet de conventionnement avec le SIVOM du Lac de Vesoles.

Roland COUTOU, actuel président du SIVOM, explique les modalités de la présente convention et son application pratique.

Elle est approuvée à l'unanimité.

Jean ARCAS donne lecture du projet de conventionnement avec CEBENNA.

Il rappelle les différentes actions déjà menées dans le cadre d'un conventionnement avec cette structure (pour l'informatique et le lieu d'accès multimédia par exemple) et leur rayonnement au-delà du strict cadre intercommunal.

Jean Pierre BERRAUD précise qu'il s'agit d'un projet avec une organisation sous forme de prestation de service : si l'action ne se réalise pas ou n'obtient pas les financements attendus, il n'y a pas de rémunération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre jour, Jean ARCAS lève la séance à 20h30.